



sictoba

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical (Salle Polyvalente de Beaulieu) Mercredi 03 mars 2021

CDC LE PAYS DES VANS EN CEVENNES					
Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués suppléants	Présents	Absents
BORIE Jean-François	X		BALMELLE Robert		
FEUILLADE Delphine	Pouvoir à Serge Allavena		DOLADILLE Monique		
MANIFACIER Jean-Paul	X		BASTIDE Bérengère		
ALLAVENA Serge	X		ARAKELIAN Jean-Jacques		
GARRIDO Jean-Manuel	X		MANIFACIER Christian		
MICHEL Jean-Marc	Pouvoir à Jean-François Borie		ROGIER Jean-Paul		
ROCHE Bruno			BRUYERE-ISNARD Thierry		
ROUYEYROL Bernard	X		NOËL Daniel		
THIBON Pierre	X		LAGANIER Jean-Marie		
CDC DU PAYS BEAUME DROBIE					
Délégués titulaires		Absents	Délégués suppléants		
GONTIER Philippe	X		LACOUR Gladie		
MAZILLE Didier	Pouvoir à Philippe Gontier		LASTELLA Carole		
DEYDIER BASTIDE Jean-Marc	X		BOISSIN Eric		
CHOTIN Marie-Hélène	X		MARCHAL Yannick		
DUCLoux Sébastien			BELVA Nathalie		
PARMENTIER Luc	X		CHASTAGNIER Geneviève		
DEFFREIX Christophe	Pouvoir à Luc Parmentier		Pas de suppléant		
DUCROS Loïc	Pouvoir à Pierre Thibon		BERRES Thierry		
CDC DES GORGES DE L'ARDECHE					
Délégués titulaires		Absents	Délégués suppléants		
CAROUGET Brigitte	X		TUAILLON Alain		
CERVINO Vincent			DEVERNAY Anne-Sophie		
MEYCELLE Patrick	Pouvoir à Renée Hassapis		LACOMBE Michel		
BELLANGER Pierre	X		TESTUT Yves		
HASSAPIS Renée	X		DEMOMENT Florence		
SEGARD Thierry			BALLOY Patricia		
FEUILLOLEY Jean-Marc	X		VANESSE Carole		
AGERON Claude			COROMINA Jean	X	
BESANCENOT Thierry			MAUDUIT Jean-Yvon		
BOUDON Nicolas			CLEMENT Guy		
TOULOUZE Eric	X		CHARRON Jocelyne		
GARCIA Denise	X		BOULLE Didier		
MARRON Jacques	X		CHARMASSON Guy		
PESCHAIRES Christian	X		SUEUR Julien		
CDC DE CEZE CEVENNES					
Délégués titulaires		Absents	Délégués suppléants		
BOFILL Olga	X		CHAMPETIER Christophe		
GILLES Cyril	Pouvoir à Olga Bofill		PAYAN Jean-Christophe		

Assistait à la réunion: M. GAUTHIER Jérôme (Directeur du SICTOBA)

A été élu secrétaire de séance : M. BELLANGER Pierre

☞ Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Comité du 16 décembre 2020.

1 – Approbation des comptes administratifs (budget général et budgets annexes) et des comptes de gestion

Le Président informe les membres présents que l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion tel que prévu à l'ordre du jour du présent Comité syndical est rendue impossible car les comptes de gestion ne nous ont pas encore été transmis par la trésorerie d'Aubenas.

Une présentation détaillée de chaque projet de comptes administratif est faite aux membres présents.

Ce point est donc reporté à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

2 – Création d'un poste d'Agent de maîtrise territorial (promotion interne après réussite à un examen professionnel)

Le Président explique que considérant l'avis favorable de la CAP du 11/12/2020 sur la nomination par voie de promotion interne d'un agent, à la suite de la réussite de l'examen professionnel, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Ainsi, Monsieur le Président, propose :

- de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet ;
- de procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

☞ Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Président,
- de créer à compter du 01/04/2021 un poste d'agent de maîtrise, à temps complet ; l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- de procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget.

3 – Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial à temps non complet

Le Président explique que considérant l'organisation de certains services il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour d'une durée hebdomadaire de 31 heures 30 minutes (ce poste étant à l'heure actuelle occupé par un agent en CDD), en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Ainsi, Monsieur le Président, propose de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 31 heures 30 minutes.

☞ Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Président,
- de créer à compter du 01/04/2021 un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet à 31h30; l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget.

4 – Mise à jour des autorisations spéciales d'absence (annule et remplace la délibération du 16/12/2015)

Le Président présente à l'assemblée les autorisations d'absence susceptibles d'être accordées à l'occasion de certains événements, que le Comité Technique du 14 janvier 2021 a adopté.

Il précise que ces nouvelles propositions d'autorisations d'absence annuleront et remplaceront celles prises lors du Comité Syndical du 16 décembre 2015.

Il précise encore que ces autorisations d'absence s'appliquent aux agents titulaires et non-titulaires relevant du droit public. La durée de ces absences est indiquée dans les tableaux donnés en annexe à la délibération.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide d'adopter les tableaux d'autorisations d'absence tel que définis par le Comité Technique du 14 janvier 2021.

5 – Etat d'avancement des dossiers suivants :

5.1 – Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés - PLPDMA

La seconde réunion du Comité de pilotage s'est déroulée le 24 février.

Les élus ont pu échanger sur l'élaboration du programme d'actions : le compostage sera une action phare. D'autres actions sont à l'étude.

La date de la prochaine réunion n'a pas encore été fixée.

5.2 – DSP avec le SIDOMSA pour la création et l'exploitation d'une installation de production de Combustibles Solides de Récupération et matières premières secondaires à partir des déchets ménagers, valorisation des fractions extraites et élimination des refus

Les deux syndicats ont validé le nom de l'installation, ce sera « L'Optimale ».

Concernant le chantier les travaux avancent bien puisque le bâtiment est hors d'eau hors d'air et l'installation du process est achevée.

La réalisation des voiries et du dispositif de traitement de l'air sont achevés. Il est envisagé que les premiers déchets soient accueillis courant mars.

5.3 – DSP avec le SYPP et le SYTRAD pour la modernisation et l'exploitation du centre de tri de Portes Lès Valence et ses prestations annexes

Les travaux avancent bien : le bâtiment est hors d'eau et l'installation du process a démarré.

Une conférence de presse s'est déroulée le 15 janvier sur site avec la pose du premier boulon.

5.4 – Travaux de réhabilitation de l'alvéole 1 du casier 5

Suite aux pluies de la mi-décembre, le talus ouest de l'alvéole 1 s'est effondré dans la nuit du 17 au 18 décembre.

Les recherches de responsabilités sont en cours et le chantier est donc arrêté.

Ces pluies ont été à l'origine d'entrées d'eau dans l'alvéole, ce qui a généré un surplus de lixiviats pour lesquels le syndicat a demandé aux experts d'être indemnisé.

A ce jour, le chantier est arrêté et sécurisé. La prochaine réunion d'expertise est fixée au 11 mars.

16 – Questions diverses

✓ Prochaine réunion du Comité Syndical :

☞ *Date non fixée.*

✓ Site internet du SICTOBA :

☞ www.sictoba.fr



Jean-François BORIE

